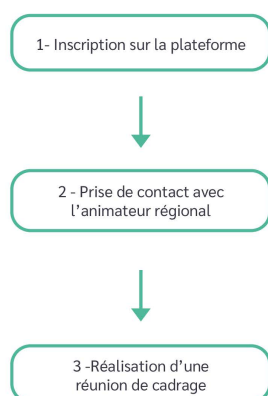




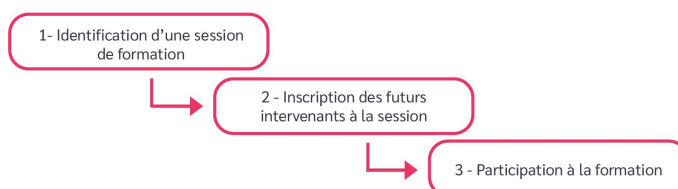
## Note « Parcours pour bénéficiaire de Génération Vélo »

### Parcours pour les collectivités bénéficiaires

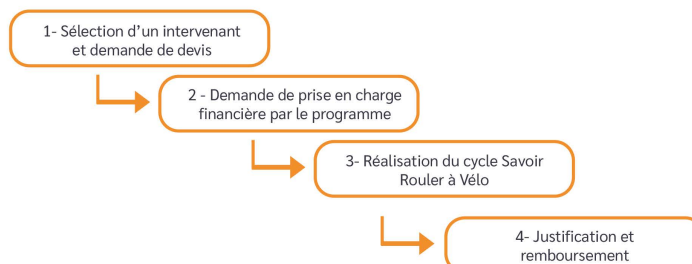
#### Accompagnement et cadrage



#### Formation d'intervenants



#### Cofinancement d'interventions



### Accompagnement et cadrage

#### 1- Inscription sur la plateforme

La collectivité se rend sur le site [www.generationvelo.fr](http://www.generationvelo.fr), prend connaissance du fonctionnement du programme, de ses différentes actions et s'inscrit sur la plateforme. Elle renseigne des informations la concernant (notamment son SIRET) ainsi que sur son interlocuteur principal

#### 2 - Mise en relation avec l'animateur régional

Suite à son inscription sur la plateforme, la collectivité est attribuée à l'animateur régional ou l'animatrice régionale en charge de son département afin d'organiser une réunion de cadrage.

En amont de la réunion, la collectivité a la possibilité de renseigner différentes informations la concernant (type de territoire, nombre d'habitants, nom des élus référents, nombre d'écoles, de classes et d'élèves de CM1 et CM2, etc.) et son projet Savoir Rouler à Vélo (historique SRAV, disponibilité d'intervenants, attentes vis-à-vis du programme, nombre d'enfants, de groupes, d'écoles visées par an, présence d'un partenaire SRAV local...).

### 3 - Réunion de cadrage

L'animateur régional organise une réunion de cadrage avec la collectivité pour lui présenter le programme et ses financements, les partenaires locaux et lui apporter des conseils sur la mise en œuvre du SRAV sur son territoire. À la suite de la réunion de cadrage, la collectivité peut signer la charte d'engagement collectivité Génération Vélo, ce qui lui permet d'accéder aux deux autres actions du programme : la formation d'intervenants et le cofinancement d'interventions SRAV.

*En fonction de son projet, la collectivité peut s'orienter vers les deux actions du programme : bénéficiaire d'une formation prise en charge (100% des coûts pédagogiques) à destination du personnel de la collectivité (ETAPS, animateurs...) et/ou bénéficiaire d'un cofinancement pour les interventions en s'appuyant sur un partenaire externe sous forme de prestation.*

## Formation d'intervenants

### 1 - Identification d'une session de formation

La collectivité identifie sur la plateforme Génération Vélo une session de formation d'intervenants prise en charge par le programme. Elle peut prendre contact avec l'Organisme de Formations (OF) qui propose la formation.

### 2 - Inscription des futurs intervenants à la session

La collectivité inscrit ses intervenants à la session de formation identifiée et justifie de leur future participation au déploiement du SRAV sur plusieurs cycles.

### 3 - Participation à la formation

Les futurs intervenants suivent la session de formation d'intervenants SRAV pour laquelle l'OF les a retenus. Une fois formés, ils peuvent dispenser le SRAV.

## Cofinancement d'interventions

### 1 - Sélection d'un intervenant et demande de devis

La collectivité identifie un ou plusieurs intervenants pour dispenser les trois blocs du Savoir Rouler à Vélo. Pour les blocs où elle s'appuie sur un intervenant externe référencé sur la plateforme Génération Vélo, elle peut, dans le cadre d'une prestation, bénéficier d'un cofinancement émanant du programme. Elle réceptionne des devis (voir la fiche « Modèle de devis ») de la part de la structure dont est issu l'intervenant ou les intervenants externes référencés et planifie avec eux les interventions.

### 2 - Demande de prise en charge financière par Génération Vélo

Elle ouvre le formulaire de demande de cofinancement d'interventions. Elle sélectionne leurs structures dont les intervenants sont référencés sur la plateforme Génération Vélo et renseigne les éléments suivants : les dates prévisionnelles de l'intervention, le groupe d'enfant concerné et le coût de l'intervention de chaque structure via son intervenant. Elle met en ligne les devis correspondants. Elle obtient une estimation du remboursement possible par Génération Vélo et peut confirmer sa demande. La demande est traitée par l'animateur régional qui vérifie les éléments téléversés et si ces derniers sont corrects, valide la demande. La collectivité et l'intervenant reçoivent une notification une fois la demande acceptée.

### 3 - Réalisation du cycle SRAV

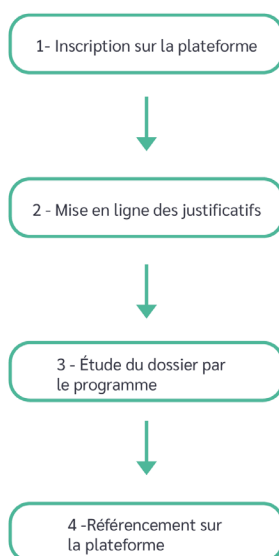
La collectivité signe le devis avec la structure à laquelle appartient l'intervenant, qui met en place le cycle SRAV auprès du groupe d'enfants concerné. Cette intervention respecte le cadre de la fiche action « Cycle SRAV ». L'intervenant renseigne les pièces justificatives sur la plateforme Génération Vélo qui sont également listées dans la fiche action « Cycle SRAV » (informations sur l'intervention, mise en ligne des attestations SRAV, etc.) et adresse la facture à la collectivité le dernier jour de l'intervention. La collectivité rémunère alors la structure à laquelle appartient l'intervenant.

### 4 - Justification et remboursement

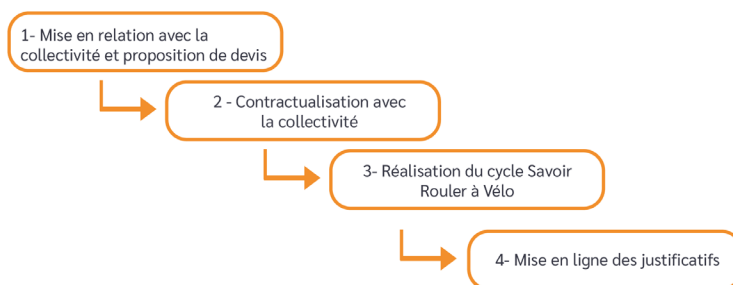
La collectivité met en ligne les pièces justificatives sur la plateforme : factures et preuve de paiement. Le dossier est traité par l'équipe du programme Génération Vélo. La collectivité est remboursée dans la limite du montant établi lors de la validation de prise en charge de cofinancement.

## Parcours pour les intervenants référencés

### Référencement sur la plateforme



### Cofinancement d'interventions



### Référencement sur la plateforme

#### 1 - Inscription sur la plateforme

L'intervenant se rend sur le site [www.generationvelo.fr](http://www.generationvelo.fr), prend connaissance du fonctionnement du programme, de ses différentes actions et s'inscrit sur la plateforme. La fiche « Référencement de l'intervenant » précise les critères d'éligibilité pour être référencé sur la plateforme et doit être lue entièrement pour faciliter le référencement. Il renseigne des informations concernant sa structure : affiliation à un partenaire SRAV, adresse, SIRET, certificat d'assurance. Il renseigne des informations le concernant : coordonnées, zone d'intervention, champ d'intervention (blocs 1 et 2 ou blocs 1 à 3), qualifications initiales (diplômes, titres, etc.), éléments complémentaires (expérience d'animation du SRAV, formations d'intervenants suivies).

#### 2 - Mise en ligne des justificatifs

Lors de l'inscription l'intervenant doit téléverser plusieurs justificatifs :

- Attestations / diplômes pour les qualifications initiales
- Attestation pour les formations d'intervenants
- Attestation sur l'honneur de l'expérience (voir fiche attestation sur l'honneur)

Il doit également lire et signer la « Charte d'engagement de l'intervenant Génération Vélo », ainsi que la fiche action "Cycle SRAV ".

#### 3 - Étude du dossier par l'équipe du programme

Le dossier de l'intervenant est étudié par l'animateur régional qui vérifie qu'il répond bien aux critères d'éligibilité précisés dans la fiche « Référencement de l'intervenant ». Il peut demander des précisions à l'intervenant si nécessaire. L'animateur régional s'assure auprès du partenaire concerné que l'intervenant est bien référencé sur la plateforme SRAV en son nom.

Si le dossier est complet et que les éléments sont corrects, il est validé.

#### 4 - Référencement sur la plateforme

L'intervenant dispose d'un compte intervenant où il peut voir, accéder aux interventions pour lesquels il a été sélectionné et téléverser les pièces justificatives.

## Cofinancement d'interventions

### 1 - Mise en relation avec la collectivité

Suite à son référencement, l'intervenant et sa structure peuvent :

- Être sollicité par une collectivité de son territoire pour réaliser un cycle SRAV cofinancé par Génération Vélo
- Démarcher une collectivité pour qu'elle rejoigne le programme et le mobilise comme intervenant pour réaliser un cycle SRAV cofinancé par Génération Vélo

L'intervenant propose un devis à la collectivité précisant le coût par cycle SRAV (les mentions à faire apparaître sont précisées sur la fiche « Modèle de devis »)

La collectivité sélectionne alors l'intervenant dont la structure lui a fait suivre un devis sur la plateforme Génération Vélo lors du dépôt de sa demande de cofinancement. Elle téléverse le devis qu'elle a approuvé.

### 2 - Contractualisation avec la collectivité

La structure et son intervenant contractualisent avec la collectivité et prévoient ensemble l'intervention.

### 3 - Réalisation du cycle SRAV

L'intervenant met en place le cycle SRAV auprès du groupe d'enfants concerné. Cette intervention respecte le cadre de la fiche action « Cycle SRAV ».

L'intervenant génère les attestations sur la plateforme Savoir Rouler à Vélo (<https://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo>) et fait parvenir la facture à la collectivité le dernier jour d'intervention du cycle mené. La collectivité rémunère la structure d'appartenance de l'intervenant.

### 4 - Mise en ligne des justificatifs

L'intervenant renseigne les pièces justificatives sur la plateforme Génération Vélo (informations sur l'intervention, mise en ligne des attestations SRAV).